

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Département de la Mayenne

**COMMUNE D'IZE**

**MAIRIE**

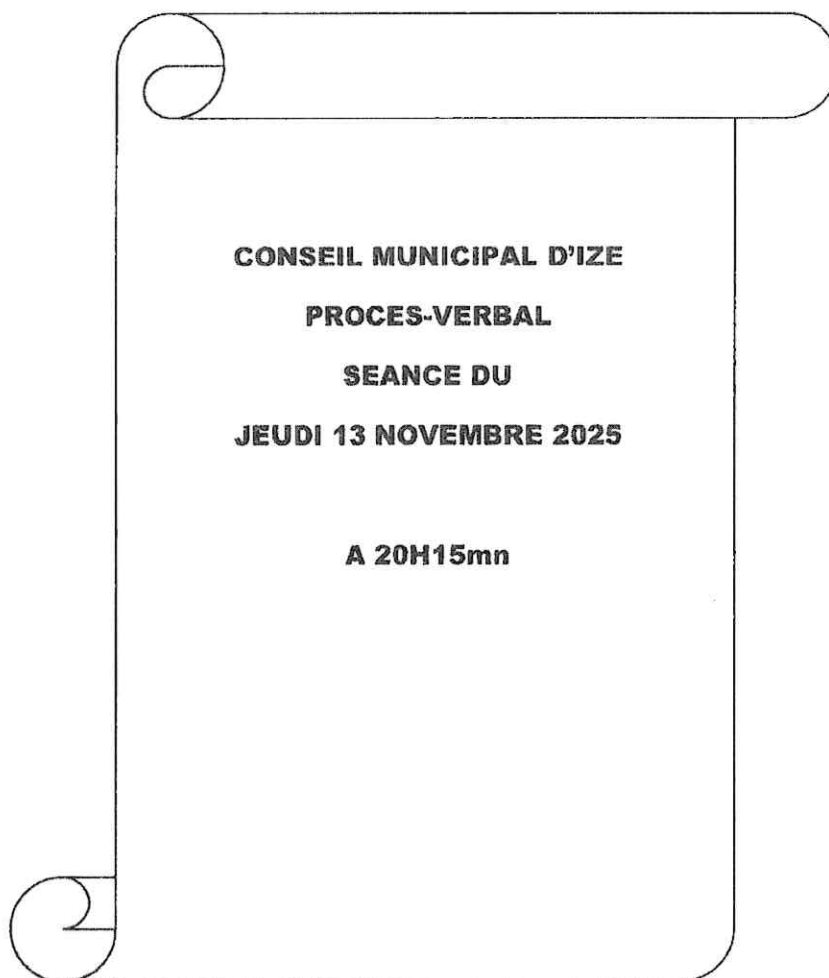
**2 PLACE RAYMOND DANIEL**

**53160 IZE**

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : [mairiedize@wanadoo.fr](mailto:mairiedize@wanadoo.fr)



## **TABLE DES MATIERES**

Adjonctions

### **Présents**

2025-11-D037 / Décision modificative n°3 au budget de la commune

2025-11-D038 / Prise en charge financière d'un élève scolarisé en classe ULIS

2025-11-D039 / Fixation des modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées

2025-11-D040 / Vœu contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme.

### **Questions diverses**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 novembre 2025.

**PRESENTS** : BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, Carine JACQUEMIN, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain,

**Absent excusé** : GUIOULLIER Benoît

**Absent** :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 10      Votants : 10

**Secrétaire de séance** : BOURAYON Thierry

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est adopté sans observation.

**Madame le Maire informe les conseillers que la réunion va débiter sur les « Questions Diverses ».**



### **Questions diverses**

- \* Point sur le bistrot d'Izé
- \* Clocher Eglise – *Demander l'actualisation du devis GOUGEON avec moteur à démarrage progressif.*
- \* Convention de recouvrement « nouvelle version » avec le SGC MAYENNE et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne
- \* Proposition d'Emilie CHEDOR – *Les conseillers sont favorables à sa proposition*
- \* Accès poids lourds Morigné – *Monsieur BOURGES va se rapprocher de Laurent BOURGOIN de la Communauté de Communes des Coëvrons pour l'acquisition de panneaux.*

**20h30 - Arrivée de Monsieur GUIOULLIER Benoît ce qui porte le nombre de présents et votants à 11.**

- \* Compte-rendu du COPIL de la micro-crèche
- \* Passage caméra réseau EP RD 35 – *Un devis va être demandé pour un passage caméra du réseau d'eaux pluviales allant de l'école (12 rue de Bretagne) au 20 rue de Bretagne.*

Présents :

08/03/08

ORDRE DU JOUR :

**2025-11-D037 / Décision modificative n° 3 au budget de la commune**

Madame BOURILLON Anne-Flore informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement et d'Investissement sur les lignes suivantes :

Fonctionnement

- ✓ 739211 – Attribution de compensation (Sens Dépense)
- ✓ 023 – Virement à la section Investissement (Ecriture d'ordre - Sens Dépense)

Investissement

- ✓ 1641 – Emprunts en euros (Sens - Dépense)
- ✓ 1328 – Autres subventions d'investissement (Sens – Recette)
- ✓ 021 – Virement à la section Fonctionnement (Ecriture d'ordre – Sens Recette)

Elle propose donc la décision modificative n°3 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	739211 - Attribution de compensation		Régularisation AC	7 000.00	
REEL					<b>SOMME REEL :</b>	7 000.00	0.00
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section Investissement		Virement à la section Investissement	97 689.00	
ORDRE					<b>SOMME ORDRE</b>	97 689.00	0.00
					<b>TOTAL</b>	<b>104 689.00</b>	<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros		Credits supplémentaires pour rattachement anticipé des reas	100 000.00	
REEL	NR - Non renseigné	13	1328 - Autres subventions d'investissement	93	Aide CAF pour aménagement ALSH		2 311.00
					<b>SOMME REEL :</b>	<b>100 000.00</b>	<b>2 311.00</b>
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section Fonctionnement		Virement de la section Fonctionnement		97 689.00
ORDRE					<b>SOMME ORDRE</b>	<b>0.00</b>	<b>97 689.00</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>	<b>100 000.00</b>

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°3 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.**

<b>Vote à l'unanimité</b> <b>Pour : 11</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
---



**2025-11-D038 / Prise en charge financière d'un élève scolarisé en classe ULIS**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique en Mayenne, reçu le 10 octobre dernier, concernant la participation d'un montant de 467 € à verser pour un élève d'IZE scolarisé en classe ULIS (CM1) à l'école primaire Saint-Joseph à EVRON au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Etant donné que cette classe n'est pas présente sur la commune :

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **De donner un avis favorable au versement de cette participation d'un montant de 467 €.**

<b>Vote à l'unanimité</b> <b>Pour : 11</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
---



**2025-11-D039 / Fixation des modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité,

**Vu** la nécessité de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées conformément aux dispositions réglementaires,

**Considérant** que les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles comptabilisées au compte 2024,

**Considérant** que l'amortissement permet une meilleure lisibilité budgétaire et une gestion pluriannuelle des engagements de la collectivité,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**1 – D'approuver l'amortissement des subventions d'équipement versées inscrites au compte 2024, conformément aux dispositions de l'instruction M57.**

**2 – De fixer une durée d'amortissement de :**

- ✓ 30 ans pour les subventions versées pour les bâtiments ;
- ✓ 10 ans pour les subventions versées pour des équipements techniques ;
- ✓ 5 ans pour les subventions versées pour du matériel informatique ou mobilier.

**3 – Décide que la présente délibération remplace les délibérations antérieures relatives à ces amortissements.**

<p><b>Vote à l'unanimité</b> <b>Pour : 11</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
---



**2025-11-D040 / Vœu contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé**

**Madame le Maire d'Izé, étant intéressée personnellement, par un projet agrivoltaïque en cours, ne participe pas aux échanges et sort préalablement de la salle du conseil municipal mais aussi des locaux de la Mairie.**

Monsieur SUARD Alain, Premier Adjoint, poursuit la séance et ouvre le débat concernant le vœu d'opposition à l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé, en prenant en compte les enjeux et impacts au niveau sociétal, environnemental, agronomique et de la santé humaine et animale.

En préambule, le Premier Adjoint rappelle que l'agrivoltaïsme est définie par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (pour atteindre les objectifs de décarbonation) puis précise qu'un encadrement est issu du décret n° 2024-318 du 08 avril 2024. En complément, il présente les différents types variés de systèmes agrivoltaïques.

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (pour atteindre les objectifs de décarbonation),

VU le décret n° 2024-318 du 08 avril 2024,

CONSIDERANT l'objectif à atteindre de neutralité carbone en 2050 et l'aide apportée par les énergies renouvelables,

CONSIDERANT un secteur agricole dynamique sur la commune d'IZE et un renouvellement majoritairement assuré des exploitants agricoles, avec des productions agricoles diversifiées,

CONSIDERANT la nature des sols et les incidences non connues à ce jour sur les santés humaine et animale, la non-certification de l'absence de risques,

CONSIDERANT l'artificialisation des sols, les impacts négatifs sur le paysage rural et sur l'environnement et la biodiversité mais aussi des conditions de raccordement au réseau principal,

CONSIDERANT une spéculation foncière attendue sur les terres agricoles et à l'inverse une perte de valeur sur le bâti d'habitation,

**Aussi, après en avoir délibéré :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé et demande à la Préfecture de la Mayenne de ne pas donner suite aux projets d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé.

Le présent vœu étant adopté à l'unanimité

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
---

030303

Levée de la séance : 22h00

Thierry BOURAYON

Secrétaire de Séance



Alain SUARD

Premier Adjoint



# COMMUNE D'IZE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2025



En exercice : 11

Présents : 11 puis 10 à la délibération n°2025-11D040

### LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2025-11-D037	Décision modificative n°3 au budget de la commune	Votée à l'unanimité
2025-11-D038	Prise en charge financière d'un élève scolarisé en classe ULIS	Votée à l'unanimité
2025-11-D039	Fixation des modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées	Votée à l'unanimité
2025-11-D040	Vœu contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé	Votée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 novembre 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :**

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 11      Votants : 11

**Secrétaire de séance :** Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

<b>Vote à l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**2025-11-D037 / Décision modificative n° 3 au budget de la commune**

Madame BOURILLON Anne-Flore informe les conseillers municipaux qu'il y a nécessité de faire des réajustements en Section de Fonctionnement et d'Investissement sur les lignes suivantes :

Fonctionnement

- ✓ 739211 – Attribution de compensation (Sens Dépense)
- ✓ 023 – Virement à la section Investissement (Ecriture d'ordre - Sens Dépense)

Investissement

- ✓ 1641 – Emprunts en euros (Sens - Dépense)
- ✓ 1328 – Autres subventions d'investissement (Sens – Recette)

✓ 021 – Virement à la section Fonctionnement (Ecriture d'ordre – Sens Recette)

Elle propose donc la décision modificative n°3 comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

M.V.T.	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	014	738211 - Attribution de compensation		Regularisation AC	7 000,00	
					SOMME REEL	7 000,00	7 000,00
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section Investissement		Virement à la section investissement	97 689,00	
					SOMME ORDRE	97 689,00	97 689,00
					TOTAL	104 689,00	104 689,00

#### INVESTISSEMENT

M.V.T.	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros		Credits supplémentaires pour remboursement anticipé prêt reus	100 000,00	
	NR - Non renseigné	13	1328 - Autres subventions d'investissement	93	Aide CAF pour aménagement ALDH		2 311,00
					SOMME REEL	100 000,00	2 311,00
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section Fonctionnement		Virement de la section Fonctionnement		97 689,00
					SOMME ORDRE		97 689,00
					TOTAL	100 000,00	100 000,00

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°3 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,  
Premier Adjoint,  
Alain SUARD



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 novembre 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :**

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 11      Votants : 11

**Secrétaire de séance :** Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

**Vote à l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**2025-11-D038 / Prise en charge financière d'un élève scolarisé en classe ULIS**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique en Mayenne, reçu le 10 octobre dernier, concernant la participation d'un montant de 467 € à verser pour un élève d'IZE scolarisé en classe ULIS (CM1) à l'école primaire Saint-Joseph à EVRON au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Etant donné que cette classe n'est pas présente sur la commune :

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **De donner un avis favorable au versement de cette participation d'un montant de 467 €.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Premier Adjoint,  
Alain SUARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 novembre 2025.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, BOURILLON Anne-Flore, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :**

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 11      Votants : 11

**Secrétaire de séance :** Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

**Vote à l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**2025-11-D039 / Fixation des modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité,

**Vu** la nécessité de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées conformément aux dispositions réglementaires,

**Considérant** que les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles comptabilisées au compte 2024,

**Considérant** que l'amortissement permet une meilleure lisibilité budgétaire et une gestion pluriannuelle des engagements de la collectivité,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**1 – D'approuver l'amortissement des subventions d'équipement versées inscrites au compte 2024, conformément aux dispositions de l'instruction M57.**

**2 – De fixer une durée d'amortissement de :**

- ✓ *30 ans pour les subventions versées pour les bâtiments ;*
- ✓ *10 ans pour les subventions versées pour des équipements techniques ;*
- ✓ *5 ans pour les subventions versées pour du matériel informatique ou mobilier.*

**3 – Décide que la présente délibération remplace les délibérations antérieures relatives à ces amortissements.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Premier Adjoint,  
Alain SUARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 novembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur SUARD Alain, Premier Adjoint. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 novembre 2025.

**PRESENTS** : BOURAYON Thierry, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Madame BOURILLON Anne-Flore a quitté la séance préalablement.**

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

**Secrétaire de séance** : Thierry BOURAYON

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

**Vote à l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**2025-11-D040 / Vœu contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé**

**Madame le Maire d'Izé, étant intéressée personnellement, par un projet agrivoltaïque en cours, ne participe pas aux échanges et sort préalablement de la salle du conseil municipal mais aussi des locaux de la Mairie.**

Monsieur SUARD Alain, Premier Adjoint, poursuit la séance et ouvre le débat concernant le vœu d'opposition à l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé, en prenant en compte les enjeux et impacts au niveau sociétal, environnemental, agronomique et de la santé humaine et animale.

En préambule, le Premier Adjoint rappelle que l'agrivoltaïsme est définie par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (pour atteindre les objectifs de décarbonation) puis précise qu'un encadrement est issu du décret n° 2024-318 du 08 avril 2024. En complément, il présente les différents types variés de systèmes agrivoltaïques.

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (pour atteindre les objectifs de décarbonation),

VU le décret n° 2024-318 du 08 avril 2024,

CONSIDERANT l'objectif à atteindre de neutralité carbone en 2050 et l'aide apportée par les énergies renouvelables,

CONSIDERANT un secteur agricole dynamique sur la commune d'IZE et un renouvellement majoritairement assuré des exploitants agricoles, avec des productions agricoles diversifiées,

CONSIDERANT la nature des sols et les incidences non connues à ce jour sur les santé humaine et animale, la non-certification de l'absence de risques,

CONSIDERANT l'artificialisation des sols, les impacts négatifs sur le paysage rural et sur l'environnement et la biodiversité mais aussi des conditions de raccordement au réseau principal,

CONSIDERANT une spéculation foncière attendue sur les terres agricoles et à l'inverse une perte de valeur sur le bâti d'habitation,

**Aussi, après en avoir délibéré :**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité contre l'implantation de tout projet d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé et demande à la Préfecture de la Mayenne de ne pas donner suite aux projets d'agrivoltaïsme sur la commune d'Izé.**

**Le présent vœu étant adopté à l'unanimité**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Premier Adjoint,  
Alain SUARD**

